



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX APPORTS SUR LA VALEUR DE L'APPORT

Société :

A&M COMPANY

Société par actions simplifiée (SAS)

Au capital de 1 000,00 €

Siège social : 23 Rue Melvil Bloncourt

97100 Basse-Terre

Immatriculée au RCS de Basse-Terre sous le numéro 984 138 453

Commissaire aux apports :

Steeve ROUYAR

Siège social : 675 Rue de L'industrie

97122 Baie-Mahault

RCS 520 168 329

Tel : 0690 54 04 20

Mail : steeverouyaracsge@gmail.com

Inscrit sur la liste des commissaires aux comptes près de la Cour d'appel de Basse-Terre

Date :

Le 25 décembre 2024

Rapport du commissaire aux apports sur la valeur de l'apport

Aux associés,

En exécution de la mission qui m'a été confiée à l'unanimité par les associés en date du 25 décembre 2024, concernant les apports de titres effectués par **Madame Mélodie, Thérèse ROGERS**, dans le cadre de l'augmentation de capital de la société A&M COMPANY, le présent rapport a été établi conformément aux dispositions de l'article L. 223-9 du Code de commerce, relatif à l'évaluation de la valeur des apports.

Les apports envisagés sont décrits dans les projets de traités d'apport en nature. Il incombe à ce rapport de conclure sur le fait que la valeur des apports n'est pas surévaluée.

À cette fin, les diligences ont été effectuées conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes applicable à cette mission.

Cette doctrine requiert la mise en œuvre de diligences destinées, d'une part, à apprécier la valeur des apports, à s'assurer que celle-ci n'est pas surévaluée et à vérifier qu'elle correspond au moins à la valeur nominale des actions à émettre par la société bénéficiaire des apports, et d'autre part, à apprécier les avantages particuliers stipulés.

La mission prenant fin avec le dépôt du rapport, il ne m'appartient pas de mettre à jour le présent rapport pour tenir compte des faits et circonstances postérieurs à sa date de signature.

Vous trouverez ci-après les constatations et conclusions, présentées dans l'ordre suivant :

1. Présentation de l'opération et description des apports.
2. Diligences accomplies et appréciation de la valeur des apports.
3. Conclusion.

1. PRESENTATION DE L'OPERATION ET DESCRIPTION DE L'APPORT

1.1 Contexte de l'opération

Le présent apport de titres est envisagé par Madame Mélodie, Thérèse ROGERS, dans le cadre de l'augmentation de capital de la société A&M COMPANY.

1.2 Présentation des sociétés et des parties et intérêts en présence

1.2.1 Personne physique et morale apporteuses

Madame Mélodie, Thérèse ROGERS épouse VIXAMMA

Née le 10 janvier 1990, aux Abymes (971),

De nationalité française

Demeurant au 477 Rue de la Fontaine Saint-Léger, 60600 Agnetz

Mariée à Monsieur Anderson VIXAMMA, le 15 juillet 2021 à Agnetz, sous le régime de la séparation de biens,

Fait apport de ses titres :

- 45 actions de 400 € de valeur nominale chacune, entièrement libérées et de même catégorie, évaluées à 360 000 €, qu'elle détient dans le capital de la société MAT BTP SERVICES.

MAT BTP SERVICES : SASU au capital social de 20 000 €, immatriculée au RCS de Basse-Terre sous le numéro 894 394 725.

Total des apports : 360 000 €

1.2.2 Société bénéficiaire : A&M COMPANY

Société par actions simplifiée (SAS) au capital de 1 000,00 €

Siège social : 23 Rue Melvil Bloncourt,

97100 Basse-Terre

Immatriculée au RCS de Basse-Terre sous le numéro 984 138 453.

La société a pour objet, en France et à l'étranger :

- Toutes prises de participation dans toutes sociétés ;
- La gestion d'affaires pour le compte de ses filiales : la négociation de tous types de contrats conclus à titre individuel pour les filiales concernées ou applicables à l'ensemble du groupe, la gestion administrative, financière et juridique ;
- Le conseil pour les affaires et autres conseils de gestion ;
- Toutes opérations industrielles et commerciales se rapportant à :
 - La création, l'acquisition, la location, la prise en location-gérance de tous fonds de commerce, la prise à bail, l'installation, l'exploitation de tous établissements, fonds de

commerce, usines, ateliers, se rapportant à l'une ou l'autre des activités spécifiées ci-dessus ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets et droits de propriété intellectuelle concernant lesdites activités ;
 - La participation, directe ou indirecte, de la Société dans toutes opérations financières, immobilières ou mobilières ou entreprises commerciales ou industrielles pouvant se rattacher à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe.
- Toutes opérations quelconques contribuant à la réalisation de cet objet.

1.3 Rémunération des Apports

En rémunération de cet apport, il sera attribué à **Madame Mélodie, Thérèse ROGERS** :

- **36 000 actions** de la société **A&M COMPANY**, de **10 euros** de valeur nominale chacune, entièrement libérées.

1.4 Avantages particuliers stipulés

Il n'y a pas d'avantage particulier octroyé dans le cadre de l'apport.

1.5 Description de l'apport

Les titres de la société MAT BTP SERVICES apportés dans le cadre de l'augmentation de capital de la société A&M COMPANY, ont été évalués à 360 000 euros, soit :

- **45 actions** en pleine propriété, apportées par **Madame Mélodie, Thérèse ROGERS**

2. DILIGENCES ET APPRECIATION DE LA VALEUR DES APPORTS

2.1 Diligences mise en œuvre par le commissaire aux apports

En qualité de commissaire aux apports, les démarches nécessaires ont été entreprises conformément à la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission.

Le rôle de cette mission consiste à apporter aux associés de la société A&M COMPANY une évaluation éclairée de la valeur de l'apport.

Pour ce faire, les actions suivantes ont été réalisées :

- Consultation des responsables de l'opération pour comprendre le contexte ainsi que les modalités comptables, juridiques et fiscales envisagées, parallèlement à l'examen du projet de traité d'apport ;
- Vérification de la pleine propriété des titres apportés, confirmant l'absence de toute garantie ou nantissement les affectant ;
- Examen des documents juridiques et financiers mis à disposition concernant la vie sociale de l'entreprise ;
- Étude de l'activité de la société apporteuse en me basant sur les derniers comptes annuels disponibles ;

- Obtenu le contrat d'apport de cette société ;
- Évalué les approches méthodologiques employées par les parties pour estimer la valeur des apports ;
- Analysé la pertinence des méthodes retenues pour déterminer la valeur des apports ;
- Réalisé mes propres analyses de sensibilité.

2.2 Réalité de l'apport

Dans le cadre de nos travaux, nous nous sommes assurés de la pleine propriété par **Madame Mélodie, Thérèse ROGERS** des titres apportés, confirmant l'absence de toute garantie ou restriction les affectant.

2.3 Valeur de l'apport

Désignation	Quantité	Montant
Apport en nature 45 actions de la société MAT BTP SERVICES	45	360 000 €
TOTAL		360 000 €

En nous basant sur le rapport ci-désigné, la valeur moyenne de l'apport en nature s'élève à la somme de 360 000 euros.

3. CONCLUSION

L'apport en nature est évalué à **360 000 euros (trois cent soixante mille euros)**. Sur la base de ces travaux et à la date du présent rapport, le Commissaire aux apports, Monsieur Steeve ROUYAR, soussigné, certifie que la valeur globale des titres mentionnés ci-dessus s'élève à **360 000 euros (trois cent soixante mille euros)** et atteste que cette valeur correspond au moins à celle du capital de la société A&M COMPANY, bénéficiaire de cet apport en nature et des actions à émettre en contrepartie.

Ce rapport a été remis à l'associé unique pour être annexé aux statuts de la société.

Fait à Baie-Mahault
Le 25 décembre 2024,

Cabinet Steeve Rouyar
Commissaire aux comptes
675 Rue de l'Industrie - 97122 BAIE-MAHAULT
Port: 0690 59 09 76 - Tél: 0590 60 15 37
Fax: 0590 38 00 94
Siret : 520 168 329 00073

